



Politique relative aux activités internationales

Adopté par le
Conseil d'administration (Rés. No 0852)
18 juin 2013

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	But	3
3.	Objectifs de la politique	3
4.	Principes directeurs	4
5.	Champs d'activités	4
6.	Mise en œuvre des activités internationales	5
7.	Rôles et responsabilités	6
8.	Adoption, diffusion et mise en application de la politique	8
9.	Évaluation de l'application de la politique et révision	8

1. PRÉAMBULE

Depuis 2004, des membres du Cégep Gérard-Godin participent à des activités internationales. Des étudiants¹ font des séjours supervisés à l'extérieur du Québec et des programmes accueillent des étudiants internationaux. Des enseignants du cégep se joignent à des échanges de savoir-faire avec des enseignants d'autres pays. Le Cégep a également conclu des accords de partenariat internationaux avec des établissements à l'extérieur du pays.

Le Cégep Gérard-Godin encourage l'ouverture sur le monde en favorisant la mise en œuvre d'activités internationales. Son projet éducatif promeut l'apprentissage et le développement personnel de l'étudiant par la mise en place d'un milieu de vie propice au dialogue. L'étudiant a ainsi la chance de développer son identité personnelle à travers la découverte de l'autre. De même, lors d'échanges de savoirs et d'expertises, des membres du personnel du Cégep ont l'occasion de s'ouvrir à la diversité du monde.

Le *Plan stratégique 2011-2015* présente le Cégep comme un lieu d'exploration et d'ouverture sur le monde. Pour l'étudiant, les rencontres interculturelles sont un moyen privilégié de s'engager non seulement dans ses études et dans son milieu mais aussi dans le monde (Défi 1). Plusieurs activités étudiantes offertes par le Cégep favorisent les échanges avec les cultures (Défi 4). De même, le transfert d'expertise de formation et l'établissement de partenariats internationaux concourent au rayonnement du Cégep dans le monde (Défi 4).

La politique relative aux activités internationales du Cégep Gérard-Godin renforce la cohérence d'ensemble des initiatives existantes ou émergentes. Elle précise ses grandes orientations en ce qui a trait aux activités internationales de l'institution. Enfin, elle témoigne de l'importance que le Cégep accorde à l'internationalisation de la formation.

2. BUT

La *Politique relative aux activités internationales* du Cégep Gérard-Godin a pour but d'offrir un cadre de référence clair pour mieux guider ses interventions dans les champs d'activités touchés par l'internationalisation et soutenir les initiatives des membres de sa communauté.

3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La présente politique vise à :

- 3.1. Préciser les principes directeurs qui orientent les activités internationales;
- 3.2. Définir les champs d'application dans lesquels se réalisent les activités internationales;
- 3.3. Préciser le cadre de mise en œuvre des projets internationaux;

¹ Le genre masculin est utilisé à titre d'épicène.

- 3.4. Expliciter les rôles et responsabilités attribués aux différents acteurs impliqués dans les activités internationales du Cégep.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

- 4.1. Dans un monde où les enjeux sont de plus en plus globaux, l'ouverture sur le monde des étudiants et du personnel représente un enrichissement culturel pour le Cégep.
- 4.2. Le Cégep reconnaît les efforts des personnes qui participent à des activités internationales comme une contribution dynamique à sa vie pédagogique et institutionnelle.
- 4.3. L'ouverture sur le monde du Cégep repose sur une volonté de réciprocité dans les échanges avec les établissements à l'extérieur du Québec, et ce, tout autant dans la mobilité des personnes que dans l'échange des expertises et savoir-faire.

5. CHAMPS D'ACTIVITÉS

Le Cégep Gérard-Griffin encourage et soutient les personnes intéressées à entreprendre et à poursuivre des démarches qui favorisent l'internationalisation de la formation offerte. De façon générale, celle-ci s'inscrit dans les champs suivants :

5.1. Mobilité étudiante

La mobilité étudiante peut prendre différentes formes, dont les suivantes : stage d'étude dans un établissement scolaire, stage professionnel dans un milieu de travail approprié, stage de solidarité sociale, séjour culturel (observation et sensibilisation), séjour linguistique.

Les étudiants qui participent à ces échanges voient leur formation personnelle et professionnelle enrichie par le contact avec des personnes et des milieux de l'extérieur du Québec.

5.2. Mobilité du personnel

La mobilité du personnel, notamment celle des enseignants, consiste en séjours d'enseignement, de perfectionnement ou de coopération. Il s'agit d'échanges professionnels : conférences, activités de recherche scientifique, technologique ou pédagogique ou, encore, activités de prospection d'ordre pédagogique.

Le contact avec des collègues de l'extérieur du Québec permet aux personnes impliquées d'enrichir et de partager leurs connaissances et leurs compétences professionnelles.

5.3. Accueil d'étudiants internationaux

Les étudiants internationaux réalisent un projet de mobilité dans le cadre d'une entente de coopération avec un établissement étranger partenaire et sous la supervision d'un membre du personnel enseignant du Cégep Gérald-Godin ou de l'établissement partenaire. Les étudiants internationaux peuvent aussi être des étudiants venus d'autres pays à partir d'une démarche personnelle et inscrits à temps plein au Cégep.

L'accueil des étudiants internationaux réfère à la mise en place d'une stratégie de recrutement, d'accueil et d'intégration de ces étudiants ainsi qu'aux mécanismes correspondants à cette stratégie.

L'intégration des étudiants internationaux au Cégep Gérald-Godin est un enrichissement culturel pour l'ensemble des membres de sa communauté.

5.4. Internationalisation des activités éducatives

Le personnel est appelé à promouvoir l'ouverture à la diversité culturelle. Des aspects internationaux et interculturels sont intégrés aux activités créditées et non créditées.

L'intégration de ces aspects dans la formation favorise le développement chez l'étudiant de connaissances et de compétences en regard de son appartenance citoyenne.

5.5. Échanges des savoir-faire

L'exportation du savoir-faire s'inscrit dans la mobilité des savoirs. Elle prend la forme d'activités d'exportation des services éducatifs comme l'offre de formations sur mesure et le transfert d'expertises pédagogique et professionnelle. Elle participe de l'effort de rayonnement du Cégep sur la scène internationale.

L'exportation du savoir-faire s'accompagne aussi de l'accueil des savoir-faire internationaux. Ces échanges favorisent le dynamisme de la vie pédagogique des programmes d'études participants et du Cégep dans l'ensemble.

La recherche de partenariats et la signature d'ententes avec des établissements de l'extérieur du Québec sont favorisées par le Cégep. Elles facilitent la mise en place d'un mode d'organisation adéquat pour les différents champs d'activités et elles constituent habituellement une condition au bon déroulement des activités menées.

6. MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Avec la collaboration des autres directions du Cégep, la Direction des études offre un soutien aux étudiants et au personnel dans le cadre de la mise en œuvre d'activités internationales.

6.1. Mobilité étudiante

Les enseignants désireux de mettre sur pied un projet de mobilité étudiante doivent s'adresser au conseiller pédagogique responsable des activités internationales. Celui-ci

tient toutes les informations relatives aux services offerts par le Cégep de même qu'aux programmes publics et privés qui soutiennent les projets internationaux.

Les étudiants désireux de mettre sur pied un projet de mobilité étudiante en lien avec les activités pédagogiques ou les activités étudiantes doivent s'adresser au coordonnateur de leur département-programme ou au conseiller à la vie étudiante selon le cas.

6.2. Mobilité du personnel

Le personnel intéressé à effectuer un séjour d'enseignement, de perfectionnement ou de coopération à l'extérieur du Québec doit rencontrer le conseiller pédagogique responsable des activités internationales. Ce dernier peut présenter les services offerts par le Cégep de même que les programmes qui soutiennent le type de projet proposé.

6.3. Accueil d'étudiants internationaux

Le Cégep favorise l'accueil des étudiants internationaux en mettant en place une stratégie de recrutement, d'accueil et d'intégration de ces étudiants. Les activités sont effectuées sous la supervision du conseiller pédagogique responsable des activités internationales, avec la collaboration de diverses personnes-ressources du Cégep.

6.4. Internationalisation des activités éducatives

Les enseignants qui intègrent des aspects internationaux et interculturels à leurs cours sont encouragés à en faire part à leurs départements-programmes et regroupements respectifs.

Le personnel qui organise des activités à caractère international et interculturel en informe les directions concernées et en assure la diffusion.

6.5. Échanges des savoir-faire

La mise sur pied d'activités d'exportation des services éducatifs comme l'offre de formations sur mesure et le transfert d'expertises pédagogique et professionnelle sont encouragées par le Cégep.

Le Cégep soutient aussi les projets qui permettent l'accueil des savoir-faire internationaux.

7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

7.1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration adopte la présente politique à la suite de la recommandation de la Commission des études et s'assure de mettre à la disposition de la Direction des études les ressources nécessaires à l'application, à l'évaluation et à la révision de la politique.

7.2. Commission des études

La Commission des études exerce la responsabilité de recommander au Conseil d'administration l'adoption de la *Politique relative aux activités internationales* et d'en assurer l'évaluation et la révision.

7.3. Direction des études

La Direction des études veille à l'application de la présente politique et s'assure de sa diffusion à l'ensemble de la communauté du Cégep.

Service des activités d'enseignement

Le conseiller pédagogique responsable des activités internationales assume les responsabilités suivantes :

- Assurer une veille informationnelle en matière de mobilité internationale et d'internationalisation des activités éducatives, puis diffuser l'information pertinente;
- Offrir un soutien aux départements-programmes, aux regroupements et aux membres du personnel dans l'élaboration de projets pédagogiques liés à l'international;
- Recevoir les projets d'activités internationales et assurer leur suivi;
- Coordonner les activités d'accueil des étudiants internationaux.

Service de la vie étudiante, du soutien à l'apprentissage et de la bibliothèque

Le conseiller à la vie étudiante veille à :

- Collaborer avec le conseiller pédagogique responsable des activités internationales lorsque les projets pédagogiques internationaux nécessitent le soutien du personnel des activités étudiantes;
- Assurer, en collaboration avec le conseiller pédagogique responsable des activités internationales, l'accueil des étudiants internationaux.

Service du registrariat, de l'organisation et du cheminement scolaires

L'aide pédagogique individuel veille à :

- Analyser les demandes d'admission et d'équivalences, et effectuer le suivi scolaire des étudiants internationaux;

Le technicien en administration veille à :

- Répondre, au besoin, aux demandes de renseignements liées aux modalités des demandes d'admission et effectuer le suivi du dossier physique des étudiants internationaux.

7.4. Départements-programmes et regroupements

Les départements-programmes et les regroupements participent à l'internationalisation de la formation selon la spécificité de chacun. Ils assument les responsabilités suivantes :

- Approuver les projets de mobilité et collaborer à leur promotion;
- Veiller à la réalisation des projets concernés et à l'adoption des bilans;
- Favoriser l'intégration des étudiants internationaux inscrits dans leur programme.

7.5 Service de la formation continue

Le Service de la formation continue assume les responsabilités suivantes :

- Assurer une veille informationnelle en matière d'aide au développement de l'exportation du savoir-faire;
- Veiller à la réalisation des activités internationales en lien avec sa mission;
- Collaborer, s'il y a lieu, à des missions, à des activités de recrutement et à des projets d'exportation de services éducatifs.

8. ADOPTION, DIFFUSION ET MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE

La présente politique est en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration. La Direction des études est responsable de sa diffusion au sein de la communauté collégiale.

9. ÉVALUATION DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE ET RÉVISION

La Direction des études peut procéder, au besoin, à l'évaluation de l'application de la *Politique relative aux activités internationales* ainsi qu'à sa révision. Au besoin, elle formera un comité composé de représentants des différentes instances du Cégep et effectuera une consultation auprès des groupes concernés.